Envoyé en préfecture le 08/03/2023
Reçu en préfecture le 08/03/2023
ID : 040-214003139-20230302-2023_A16-DE

DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 18
Date de convocation : 23 février 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 mars 2023
--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS (a procuration pour Mme THIEBLIN), BRUEY, Mme CHAPUIS, MM. DAUBA, FAUVEL (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES.

Etaient excusés : M. GOSSELIN (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS.

Étaient absents : M. DELAS, Mme GARRIDO.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A
Délibération n°16

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Budget Principal de la Commune – Etat des AP'CP au terme de 2022 et à Début 2023

Il convient en ce début d'année 2023, de faire un point des différentes OPERATIONS ou AP'CP de la commune de TARTAS, pour des travaux en cours :

OPERATION 9932
HIBE CALMETTE OROPE INDUSTRIE JULES FERRY
Par délibération du 14 décembre 2021, notre assemblée s'est prononcée pour l'AP'CP comme suit :

N°AP	libellé	2021	2022	2023	2024
	Montant de l'AP **666 000 €** Dont tranche B : *OROPE (travaux fin 2021 début 2022)* *((1) dm 1 de 2021)* *CALMETTE (travaux début 2022)* *((1) dm1 de 2021)* *JULES FERRY* Dont tranche C : *Enfouissement réseaux secs* *(travaux deuxième trimestre 2022)* *((2) dm1 de 2021)*	48 000	210 000 210 000	198 000	
	Tranche D : *Revêtement des trottoirs par CCPT*		*A l'estimation*	*A l'estimation*	*A l'estimation*

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 08/03/2023
Reçu en préfecture le 08/03/2023
ID : 040-214003139-20230302-2023_A16-DE

L'ensemble de ces travaux de **666 000 € TTC,** (tranches B et C) sont financés par Fonds de concours, par Autofinancement, ou par Emprunt pour les années 2022 à 2024 ; la dernière tranche pouvant être réalisée dans le temps sur 2025.

Au terme de 2022, il a été mandaté 190 751,04 €, il a été porté à fin 2022 des restes à réaliser de 259 298,47 dont le financement est inclus dans l'affectation des résultats.
Les travaux de la tranche B, pour des raisons techniques et de planning ne seront réalisés que sur 2024/2025 ; en effet, la CCPT est aussi partenaire et concernée dans ces gros travaux de centre-ville.
Pour 2023, il sera proposé au vote du Budget primitif les crédits pour la Rue de l'INDUSTRIE (partie du programme voirie de l'année), le solde des autres travaux et tranches intervenant que sur 2024 / 2025.

OPERATION 9929
AMENAGEMENT SECURISATION ACCESSIBILITE CREATION TROTTOIRS VILLE

Par délibération du 14 décembre 2021, notre assemblée s'est prononcée favorablement pour des programmes de travaux trottoirs, sous forme d'AP'CP, de 2022 à 2026, pour un total de 100 000 € permettant de réaliser du linéaire ou du mètre carré de trottoir, avec des revêtements adaptés.
Dès lors, outre une meilleure sécurisation dans les déplacements piétonniers, la commune trouve une meilleure efficacité dans l'entretien quotidien des cheminements et notamment pour les techniques liées au zéro-phyto.

N°AP	libellé	2022	2023	2024	2025	2026
	Montant de l'AP **100 000** € Aménagement, Réhabilitation Création, Accessibilité des Trottoirs	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000

Au terme de l'exercice 2022, on constate des Restes à réaliser pour un montant de 19 748,04 € qui selon les conditions climatiques seront achevés sur le premier semestre 2023.
L'année 2023 devrait voir la réalisation d'un nouveau programme.

OPERATION 9913
AMENAGEMENT PLAINE DES SPORTS TERRAIN SYNTHETIQUE

Une délibération AP'CP du 14 décembre 2021 a donné le lancement des études et travaux de création du terrain synthétique de football sur la Plaine des sports avec divers aménagements.
Une délibération du 25 octobre 2022, suite à l'instruction de dossiers de demandes de subventions, les résultats d'études, a permis de proposer le nouveau calendrier de l'opération pour un montant de 1 250 000 € ; sur la fin d'année 2022, des premiers travaux ont été lancés, concernant notamment les plots pour les futurs mats d'éclairage.

N° AP	Libellé	Montant AP TTC	CP 2022	CP 2023
AP 9913	**Am. Plaine des sports, terrain synthétique**	**1 250 000 €**	**80 250 €**	**1 169 750 €**

Il est précisé que pour l'autorisation de paiement de 1 250 000 €, elle est financée par les subventions, fonds de concours, autofinancement et emprunt.

Au terme de l'année 2022, on constate un montant de travaux ou études réalisés de 6 548.93 €, et un montant de restes à réaliser de 42 206,00 €.
Sur 2023, au titre de l'autorisation initiale de 1 250 000 €, le marché de travaux et premiers aménagements pourra être signé sur le principe AP'CP.
Le budget 2023 proposera cependant de porter l'ouverture de crédits à un montant de 1 350 000 €, permettant ainsi de procéder outre aux travaux du terrain initialement prévu, mais aussi des aménagements liés à l'accessibilité PMR sur les abords, la prise en compte de l'option pour une main-courante au terrain, et divers aménagements sur la plaine des sports dont pose de clôtures d'enceinte.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 08/03/2023
Reçu en préfecture le 08/03/2023
ID : 040-214003139-20230302-2023_A16-DE

Ce montant de travaux qui est financé par subventions et fonds de concours repose aussi sur un contrat d'emprunt à hauteur de 650 000 €, le solde étant auto-financé.

N° AP	Libellé	Montant AP TTC	CP 2021	CP 2022	Restes à financer
AP 9913	**Am. Plaine des sports, terrain synthétique**	**1 350 000 €**	**26 316 €**	**6 549 €**	**1 317 135 €**

Il est demandé à notre conseil de donner un avis favorable et d'autoriser le montant de l'APCP TERRAIN SYNTHETIQUE et aménagements divers pour 1 350 000 € ; il est précisé que ce montant est financé par subventions, fonds de concours, autofinancement et un prêt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 650 000 €.

Après en avoir délibéré

Ouï l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Aude PARTOUCHE SEBBAN

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.